



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

AVIS

ÉMIS PAR

LE CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

LORS DE SA SESSION DU SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 2018

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | **Hôtel de Région** | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | **283 avenue du Général Patton** | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

Sommaire

Avis sur les bordereaux du Conseil régional de Bretagne

« *Orientations Budgétaires 2019* »page 4

« *Breizh Cop, un monde à vivre - les objectifs* »page 5

« *Grandes orientations de la nouvelle politique
en faveur des langues de Bretagne* »page 6

« *Nouvelle stratégie d'inventaire du patrimoine culturel* »page 9



Session du samedi 1^{er} décembre 2018

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional
« ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 »

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte des perspectives moins pessimistes qu'annoncées ressortant de la présentation des orientations budgétaires pour 2019. La reprise économique après plusieurs années de stagnation permet d'envisager une consolidation des actions en cours et surtout de poser des jalons pour un avenir meilleur qui profite à la population bretonne dans le plein exercice de ses droits culturels.

Le Conseil culturel appuie la Région Bretagne dans ses discussions avec l'État pour instruire le processus de différenciation. Il est crucial que la Région soit en charge de la culture et de la politique linguistique. Ces deux marqueurs forts de l'identité régionale sont aussi mis en exergue dans les documents préparatoires de la Breizh Cop ; il souhaite donc une traduction concrète et novatrice de cette volonté partagée.

Les perspectives favorables du budget doivent bénéficier à l'ensemble des actions culturelles soutenues par la Région. Dans une perspective de solidarité entre actions culturelles, une des priorités devra être donnée à la référence aux droits culturels – notamment aux pratiques amateurs – et aux langues de Bretagne très fragilisées par le manque de reconnaissance de l'État et qui nécessitent l'engagement de moyens supplémentaires conséquents par le Conseil régional.

Le Conseil culturel qui a émis de fortes réserves sur le retrait de l'apprentissage des compétences régionales souhaite cependant que la nouvelle responsabilité en matière d'informations sur les métiers et sur l'orientation serve pleinement à valoriser les métiers de la culture et à renforcer les initiatives pour la revitalisation des langues de Bretagne.

Il insiste aussi sur la nécessaire recherche de synergie entre les acteurs institutionnels de la Région pour dynamiser les flux culturels et rationaliser l'effort collectif pour les langues. La mise en place de projets communs culturels avec la Loire-Atlantique mais aussi les pays de l'Arc celtique est porteuse de perspectives nouvelles d'échanges fructueux qui doivent bénéficier aussi à l'économie.

Le Conseil culturel souhaite que le plan d'action de la stratégie touristique régionale, les conventions pour la transmission des langues de Bretagne, le schéma stratégique du cinéma, l'inventaire général du patrimoine, témoignent dès 2019 de la volonté affirmée de rupture dans les méthodes d'intervention et les modèles de développement, tels que préconisée par la Breizh Cop.

Le Conseil culturel souhaite voir matérialisé le rôle essentiel de la Région qui doit se concevoir d'emblée dans la perspective de la réunification de la Bretagne historique.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Session du samedi 1^{er} décembre 2018

**Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional
« BREIZH COP, UN MONDE A VIVRE - LES OBJECTIFS »**

Le Conseil culturel de Bretagne a remarqué avec satisfaction qu'une partie de ses remarques avaient été prises en compte dans le document qui lui est soumis.

Alors que le fait culturel était quasiment absent des premiers documents, l'objectif n°1 dit désormais clairement que « *la culture et les pratiques culturelles sont au centre de ce qui fait un projet de développement durable* » dont l'identité « *apparaît comme un atout majeur* ».

Culture bretonne et identité sont évoquées à plusieurs reprises comme points d'appui pour une stratégie de transition vers un développement durable, mise en place de façon participative et démocratique, tout en étant déterminée et efficiente (objectifs 10, 11, 28...). La culture dans un sens plus large est évoquée aussi dans les objectifs 18, 37 et aurait dû l'être dans l'objectif n°2.

Le Conseil culturel regrette cependant que le breton et le gallo ne soient quasiment jamais pris en compte alors qu'ils sont évoqués très positivement dans l'objectif n° 1. Ils auraient mérité d'être mentionnés dans plusieurs objectifs et notamment le n° 10 concernant le tourisme, le n° 37 qui traite, entre autres, des questions de formation, d'accès aux services et à l'espace public particulièrement importantes pour ces langues. Des propositions ont d'ailleurs été faites sur ces points par des membres du Conseil culturel dans le cadre de « l'atelier breton ».

Le second regret concerne la place de l'histoire de la Bretagne qui aurait dû aussi être prise en compte dans les objectifs 10 et 37. La connaissance de l'histoire de l'endroit où l'on vit est un élément de la construction de l'identité de chacun. La valorisation de l'histoire est un atout touristique fort qui peut ouvrir des perspectives de développement importantes.

La place de la culture est citée parmi les « *sujets qui fâchent* » (page 7) et demandent « *dans les semaines qui viennent un approfondissement des travaux collectifs* ». Le Conseil culturel a entendu l'appel du Conseil régional à la mobilisation des acteurs associatifs autour du projet Breizh Cop et veut évidemment participer à ces travaux.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Session du samedi 1^{er} décembre 2018

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional
« GRANDES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE POLITIQUE
EN FAVEUR DES LANGUES DE BRETAGNE »

Suite aux Rencontres régionales de la langue bretonne d'octobre 2016 et à la publication des résultats de l'enquête sociolinguistique commandée par le Conseil régional de Bretagne, de nouvelles orientations de sa politique linguistique étaient attendues. Le Conseil culturel de Bretagne a d'ailleurs répondu à la demande de la Région en lui transmettant, dans des délais très contraints qui n'ont pas permis à tous de s'exprimer, ses préconisations, tant pour le breton que pour le gallo. Par souci d'efficacité, le choix a été de cibler dix objectifs pour chaque langue.

Le Conseil culturel souligne la nécessité d'obtenir dans le cadre de la différenciation, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens indispensables à une véritable politique linguistique.

Le bordereau proposé porte sur les orientations de la politique linguistique régionale, dont les engagements concrets interviendront dans le cadre du prochain budget.

En ce qui concerne la langue bretonne, on peut se réjouir de quelques principes posés en introduction, tels que : « *L'objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons* » et il convient de « *passer d'une co-officialité symbolique à une co-officialité de fait* ». Le Conseil culturel sera très attentif à ce que cette volonté soit réellement mise en œuvre et trouve ses traductions concrètes. La proposition de conférence territoriale, réunissant les cinq départements, la Région des Pays de la Loire, les EPCI et représentants des collectivités, l'Office Public de la Langue Bretonne et les établissements publics, va dans le bon sens, car l'avenir de la langue bretonne passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Le Conseil culturel, représentant la société civile, à travers le mouvement associatif, doit y être associé. Les acteurs sociaux, les créateurs eux-mêmes sont les vecteurs de la transmission et de la vitalité de la langue. Il est donc nécessaire de les associer pleinement aux politiques publiques. Le principe de mise en œuvre dans ce cadre d'une stratégie globale de jalonnement routier homogène et de signalétiques publiques bilingues est à saluer, de même que la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la Région, afin de généraliser la signalétique et la communication bilingue dans les domaines sportif, patrimonial et culturel.

Le Conseil culturel soutient l'objectif fixé par la collectivité régionale de développement de l'apprentissage de la langue bretonne à tous les niveaux, de la petite enfance jusqu'aux adultes. Il approuve et soutient les objectifs de généralisation progressive de l'enseignement bilingue (public et privé) de la maternelle au lycée sur tout le territoire breton. Il abonde dans un même sens quant au soutien apporté au réseau associatif Diwan pour aboutir à un statut qui reconnaitra pleinement les missions de service public qu'il assure. Conjointement, le Conseil culturel invite la collectivité régionale à prendre un engagement solennel pour mettre en œuvre le plan proposé par la fédération DAO (Deskiñ d'an Oadourien / Enseigner aux

adultes) qui contribuera à l'augmentation significative et nécessaire du nombre de personnes formées. Or sans développement de l'enseignement aux adultes les objectifs précédents ne pourront être atteints. Le développement de l'enseignement aux adultes est donc indispensable au développement voire à la survie du breton comme langue d'usage.

Le Conseil culturel avait souligné la nécessité de soutenir le développement de l'usage de la langue au quotidien. Il apprécie donc l'annonce du soutien renforcé à l'action des Ententes de pays dans ce domaine. De même, la transmission familiale qui, comme l'a montré le récent colloque organisé par le Conseil culturel et l'Université de Bretagne Sud connaît une reprise remarquée par le sondage et par une enquête INSEE sur le Centre Bretagne, devra faire l'objet d'une attention toute particulière, parce qu'elle est indispensable pour assurer la pérennité de la langue.

En revanche, dans le domaine des médias, de l'édition, des pratiques culturelles, à l'exception de la proposition intéressante de création d'une académie du théâtre en breton, on en reste trop au constat et aux intentions, sans réelles perspectives de développement, or on sait l'importance des médias dans la transmission d'une langue.

En ce qui concerne la langue galloise, l'enquête sociolinguistique de la Région donne un nouvel outil statistique sur la pratique du gallo en Bretagne. Ce travail manquait cruellement pour mettre en place une politique adaptée à la situation de la langue. Le rapport du Conseil culturel sur le gallo en 2015, les travaux des premières Assises du gallo en 2016 ont permis de formaliser les bases d'une politique cohérente et surtout d'avancer les premiers outils pratiques au service des galloisants.

Le document que présente le Conseil régional marque une nouvelle étape dans le processus d'une meilleure prise en compte des attentes des gallophones. Le Conseil culturel se réjouit du projet de mise en place du Comité Langue Galloise, et souhaite que les différentes associations œuvrant dans les différents secteurs de la politique linguistique régionale soient représentées dans cette structure de concertation.

Trois objectifs ont été fixés : promouvoir, transmettre et rendre plus visible la langue galloise.

Le Conseil culturel ne peut que souscrire à cette volonté de montée en puissance du gallo dans la grande symphonie des langues du monde. Tous les leviers de revitalisation de la langue sont inscrits dans la politique linguistique du gallo. Le cadre est donc fixé pour les années à venir.

Le Conseil culturel souhaite que la situation particulière du gallo soit prise en compte pour les priorités budgétaires de l'année 2019. La communication et l'accompagnement des attentes sont deux points capitaux pour la reconnaissance et l'appropriation du gallo auprès et par les populations de Haute Bretagne. La sensibilisation scolaire, les actions auprès des municipalités, le soutien aux associations galloisantes, les événements de prestige comme les Prix du gallo devraient permettre d'améliorer sensiblement la notoriété de la langue.

Le Conseil culturel invite le Conseil régional à renforcer les moyens et les missions de l'Institut du Gallo afin de renforcer la place de la langue dans la société et les institutions et de jouer un rôle moteur dans la synergie et la dynamisation des initiatives associatives.

Le Conseil culturel soutient la ferme volonté des acteurs du gallo d'un collectage massif des richesses de la langue auprès des locuteurs. Ce premier palier permettra une meilleure connaissance des parlers locaux et devrait enrichir l'offre de matériaux pédagogiques à l'usage des écoles. Il devra aussi faciliter et impliquer la recherche universitaire, clef de voute de ce vaste chantier. À ce sujet, le Conseil culturel relève l'absence d'engagement vis-à-vis du projet de développement de l'inventaire linguistique du gallo proposé par Chubri en 2017 et visant entre autres la création de bases de données lexicographiques en ligne.

Le Conseil culturel salue la volonté du Conseil régional de réviser sa « Charte d'utilisation des langues de Bretagne » pour répondre aux attentes de la population bretonne en matière de signalétique publique en gallo. Dans ce domaine, une mise en cohérence des politiques en faveur des deux langues de Bretagne semble nécessaire. Pour mémoire, le Conseil culturel a adopté un avis le 21 janvier 2012 par lequel il a proposé, dans le contexte de la rénovation des gares TER, « que la signalétique soit au minimum français-breton en Basse-Bretagne et

français-gallo en Haute-Bretagne ». Cet avis poursuivait : « *En complément, il est envisageable que dans le cadre d'une disposition valant pour l'ensemble du territoire régional (par exemple sur un critère de taille de la ville de la gare), l'autre langue de Bretagne soit ajoutée en troisième position.* »

Le Conseil culturel souhaite que le gallo soit mieux pris en compte lors de la rediscussion de la convention État/Région pour aller vers une politique de pôles scolaires qui porte ses fruits pour le breton et qui devra être mis en place progressivement pour le gallo.

Plus globalement, le Conseil culturel de Bretagne suggère qu'au-delà des politiques spécifiques pour chacune des deux langues de Bretagne, le Conseil régional veille davantage à la cohérence de ces deux politiques.

Il est clair que des expressions telle que : « *la Région continuera à soutenir... poursuivra ses politiques* », maintes fois répétées, ne constituent pas une réponse adaptée à la situation de nos langues, qui ne peuvent se contenter de la seule « adaptation » des politiques menées. La mise en œuvre de ces nouvelles orientations nécessite donc une augmentation conséquente du budget consacré aux langues de Bretagne.

Le Conseil culturel rappelle sa proposition d'une évaluation périodique de la politique linguistique de la Région à laquelle il est disposé à participer.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0



Session du samedi 1^{er} décembre 2018

**Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional
« NOUVELLE STRATÉGIE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL »**

Dès 1964, la Bretagne a bénéficié de l'un des premiers services d'inventaire des richesses artistiques. Cinquante ans plus tard, l'inventaire explore toujours l'ensemble des champs patrimoniaux, immobilier ou mobilier, public ou privé, matériel ou immatériel (celui qui donne du sens aux autres patrimoines)... Dix ans après avoir intégré cette compétence, la Région réaffirme son engagement en la matière et se dote d'un cadre stratégique pour définir des orientations pérennes.

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie la démarche participative/collaboratrice initiée par la Région qui permet d'impliquer les citoyens, les associations, les collectivités aux côtés du service de l'inventaire du patrimoine qui en assurent la méthodologie. Nous constatons d'ailleurs avec grande satisfaction que la Bretagne, pionnière en la matière, est aujourd'hui la première région en nombre d'inventaires participatifs. Nous insistons sur l'urgence du collectage multilingue des mémoires vivantes. Ce collectage contributif doit s'appuyer sur et accompagner les initiatives locales et compétences associatives. La Bretagne possède également les plus importants fonds documentaires régionaux consacrés au patrimoine régional.

Nous nous réjouissons des trois collections de la ligne éditoriale dont la Région vient de se doter et de la mise en place prochaine du nouveau portail numérique « Inventaire et valorisation du patrimoine de Bretagne ». A ce sujet nous notons l'insertion des nouvelles technologies de gestion de données, de l'image, de diffusion et de cartographies interactives et/ou narratives dans les dispositifs.

Dans cet esprit d'innovation, nous estimons que la nouvelle stratégie régionale d'inventaire structurée par les actions « explorer, co-construire, partager et innover » va dans le bon sens.

Nous sommes sensibles à la meilleure prise en compte des dimensions historique, culturelle et géographique de la Bretagne. Nous souhaitons ainsi que toutes les cartes utilisées lors des différents rapports soient systématiquement sur le périmètre de la Bretagne historique.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Kuzul sevenadurel Breizh | **Conseil culturel de Bretagne** | Qonsail qhultural de Bertègn
Ti Rannvro | **Hôtel de Région** | Ôte d'Qontré
283 bali Jeneral Patton | **283 avenue du Général Patton** | 283 rabinn du Jeneral Patton
CS 21101
35711 ROAZHON | **RENNES** | RENN Cedex 7
kuzul.sevenadurel@bretagne.bzh | conseil.culturel@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh/conseil-culturel

